

Réunion du 18 Octobre 2025 COMPTE RENDU



Ordre du jour

09h00 - 10h30 : atelier parcours administratif

10h30 - 12h00 : atelier formulaire

Le premier atelier s'est tenu dans l'hémicycle du département avec l'ensemble des participants (visioconférence et sur site). Le second atelier a été réparti dans plusieurs salles par secteur géographique, seuls les secteurs EST et SUD-EST ont été regroupés dans l'hémicycle.

Un résumé des 2 présentations est disponible au téléchargement sur la plateforme.

Plusieurs questions ont été recensées dans chaque groupe par secteur dont voici la retranscription et les réponses :

Q1 : Pour le formulaire associations, en plus de la signature il est demandé un cachet, quel type de cachet est autorisé, numérique ou encreur ? quelles informations sont attendues ?

R1 : peu importe le type de cachet, c'est uniquement si vous en avez un, qui doit comporter les informations habituelles de reconnaissance de l'association (nom, adresse, tel, mail, num siret)

Q2 : Pourra-t-on avoir le document de présentation ?

R2 : une synthèse des deux documents sera disponible au téléchargement sur la plateforme

Q3 : Combien de projets lauréats par associations ?

R3 : un seul projet lauréat par association

Q4 : Que se passe-t-il quand une association a plusieurs projets lauréats

R4 : le nombre de votes va déterminer le projet le plus plébiscité, en cas d'égalité c'est l'association qui décide. Cf art. 8 du cadre d'intervention consultable sur la plateforme dans informations générales.

Q5 : Un lauréat peut-il se représenter l'année suivante ?

R5 : le BIC est un dispositif qui peut être sollicité une seule fois.

Q6 : PV assemblée constitutive pour les établissements scolaires ?

R6 : Pour les écoles si vous passez par l'OCCE centrale il n'y a pas nécessité de fournir ce document. Pour les autres le document le plus récent qui fait état de la composition du bureau en responsabilité de l'action.

Q7 : ou pouvons-nous voir notre nombre de votes

R7 : en vous connectant vous pouvez accéder à cette donnée sur le sous menu tout savoir sur le vote.

Points importants complémentaires :

- Il est nécessaire de se connecter à la plateforme lorsque vous avez des questions, plusieurs informations importantes sont accessibles à tout moment
- Les communications se réalisent par voie numérique ou téléphonique, renseigner les coordonnées des personnes en charge des actes administratifs
- Pour un meilleur suivi de votre dossier, merci d'utiliser l'adresses mail générique de France Active Réunion. Les adresses mails génériques sont généralement partagées en interne par plusieurs personnes et garantissent un traitement de la demande plus rapide ainsi qu'une meilleure traçabilité des échanges.
- L'entrée unique pour le dépôt de demande de subvention se fait sur l'adresse mail de France Active Réunion : contact@franceactive-reunion.org
- **Tous les dossiers instruits et jugés complets par le service BIC au plus tard le 10 décembre 2025** feront l'objet d'une validation à la première commission permanente de l'année 2026.
- A la suite de cette réunion une association du groupe SUD-OUEST nous a informé qu'elle était lauréate sur deux projets, situation inédite. Après vérification le formulaire initial ne comportait ni le nom ni le numéro SIRET de l'association porteuse. En cohérence avec le cadre d'intervention l'initiative ayant reçu le moins de votes a été disqualifiée. Une décision sera prise en ce qui concerne les modifications engendrées sur le classement global au cours de la semaine 27 octobre .